

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 17 novembre 2016**

L'An Deux Mil Seize, le jeudi 17 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mmes Yveline LEPESQUEUR et Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY et Laurent MAUDET, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY et Thierry GAUTIER, Mme Marie-Françoise MAUBOUSSIN.

Absents excusés : M. Christophe CHATELAIN et Mme Françoise POTIER.

Madame Françoise POTIER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis DROUIN.

Monsieur Jean-François BELLISSEN a été élu secrétaire de séance.

La réunion démarre à 19h35.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Vivoin pour l'année scolaire 2015/2016. Le Conseil Municipal donne son accord.

### **Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2016**

Après correction de fautes de frappe, le procès-verbal de la séance du jeudi 20 octobre 2016 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Aménagement de la rue de l'Église – Point sur les travaux.**

Madame le Maire fait un point sur les travaux rue de l'Église. Le réseau assainissement est quasiment fini. Les riverains ont 2 ans pour se raccorder au réseau des eaux pluviales.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires, notamment pour le cimetière, et sur le réseau des eaux pluviales autour de l'église : il y aura donc un avenant au marché.

M. André MAUFAY reproche que la commission travaux n'ait pas été convoquée. Madame le Maire prend note de cette remarque, précise que M. LETAY, membre de cette commission, était présent à toutes les réunions de chantier et qu'elle procédera autrement pour la suite des travaux.

Elle informe ensuite l'assemblée que M. CHAMPOUX, interlocuteur de la commune chez INEVIA, a commencé les esquisses pour l'aménagement de la rue.

D'autre part, elle explique que le SIAEP de Rouessé Fontaine refuse pour l'instant que les travaux du réseau d'eau potable et d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques soient réalisés en même temps, avec une tranchée commune mais différentes profondeurs, bien que ce soit la même entreprise qui intervienne pour le SIAEP et le Conseil Départemental et que cette solution occasionnerait un temps de travaux plus court. Une réunion doit avoir lieu en présence de tous les intervenants.

Enfin, compte tenu des délais annoncés par ENEDIS pour les branchements électriques, l'aménagement de la rue ne devrait pas être possible avant le dernier trimestre 2017.

M. BELLISSEN précise qu'il faudra informer les riverains par écrit.

### **Redevance d'occupation du domaine public : Orange.**

Madame le Maire donne connaissance de la déclaration des ouvrages Orange existants sur la commune, à savoir :

- Artère aérienne : 10,063 km
- Artère en sous-sol (conduite) 5,743 km

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 et compte tenu du calcul de l'actualisation, la redevance pour l'année 2014 s'élève à :

- km d'artères aériennes	51.74 € x 10,063 =	520.66 €
- km d'artères en sous-sol	38.81 € x 5,743 =	222.88 €
		<hr/>
		743.54 €

Sept cent quarante-trois euros et cinquante-quatre cents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce calcul. Un titre de recette de ce montant sera émis.

### **Logements locatifs : choix d'un locataire et changement d'une fenêtre de toit.**

Suite au départ des locataires du logement situé 5, Place de l'Église, la commission logement s'est réunie afin d'étudier les demandes déposées en mairie. La commission a classé en première position le dossier d'un jeune couple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de suivre l'avis émis par la commission logement et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le bail à intervenir.

D'autre part, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer une fenêtre de toit dans un des logements communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'EURL JB Charpente.

### **Demande de participation de l'école élémentaire publique de Beaumont-sur-Sarthe et de l'école publique de Vivoin.**

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, ce dernier avait émis des réserves concernant une demande de participation de la commune de Beaumont-sur-Sarthe aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire publique pour l'année scolaire 2015-2016. Il avait en effet été informé que les enfants concernés résident à Beaumont-sur-Sarthe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une participation à la commune de Beaumont-sur-Sarthe, pour :

1 enfant – classe élémentaire  $354.81 \times 1 = 354.81 \text{ €}$ .

Madame REIGNIER enverra par ailleurs un courrier à la mairie de Beaumont-sur-Sarthe afin que la situation de la famille soit clarifiée.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Vivoin, pour l'année scolaire 2015/2016, pour deux enfants, domiciliés à Maresché, qui fréquentent l'école de Vivoin.

Considérant qu'aucune dérogation n'a été accordée par la Commune de Maresché pour la scolarisation de ces enfants à Vivoin, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

### **Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 4h hebdomadaire**

Madame le Maire rappelle que, lors de sa réunion du 15 septembre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé la modification du temps de travail d'un agent en charge de l'entretien du groupe scolaire et l'avait autorisée à solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire. Ce dernier ayant émis un avis favorable, il convient de créer le poste correspondant et de supprimer l'ancien poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de supprimer, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 1 heure 35 minutes hebdomadaires, créé par délibération en date du 04 juillet 2012,
- de créer un emploi d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet pour une durée de 4 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Versement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires au SIVOS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'État a procédé au versement du solde du fonds d'amorçage, créé pour accompagner les communes dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, soient 3 283.33 €.

Conformément à l'article 67 de la loi portant refondation de l'École Publique de la République, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reverser ce fonds au SIVOS de Saint-Marceau/Maresché.

### **Adhésion au CAUE de la Sarthe.**

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune de Maresché au CAUE de la Sarthe. Le CAUE a été mis en place par le Conseil Départemental de la Sarthe dans le cadre de la loi sur l'architecture. Cette adhésion permet à la commune de :

- De participer à la vie de l'association en devenant membre de l'assemblée générale,
- De bénéficier de conseils personnalisés,
- De solliciter une étude préalable à tout projet d'aménagement,
- D'être informé des journées de sensibilisation et de formation,
- D'être assisté d'un professionnel pour participer aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre, - De mener des actions de sensibilisation,
- De recevoir par email un bulletin de presse et la lettre d'information du CAUE,
- D'être informé et invité aux manifestations et animations organisées par le CAUE,
- D'être destinataire des publications du CAUE,
- D'être destinataire de deux exemplaires de l'album des maires et mairies de la Sarthe. La cotisation 2016, basée sur le nombre d'habitants est fixée pour la commune à 100 €.

M. BELLISSEN rappelle que le Conseil avait sollicité le CAUE, dans le cadre de l'élaboration du PLU, pour le pré-diagnostic du territoire et l'accompagnement dans les démarches pour le choix d'un bureau d'études. Il rappelle que les élus n'ont pas été pleinement satisfaits par cette intervention (manque de réactivité et d'objectivité).

Il note en outre que les prestations sollicitées par Maresché étaient payantes. M. GESLAND s'interroge sur la nécessité de payer une adhésion si les prestations sont payantes. M. MAUDET fait remarquer que cette sollicitation correspondait à un besoin précis qui n'existe plus aujourd'hui et demande si la commune aura besoin des services du CAUE dans les mois à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler son adhésion.

### **Bulletin communal**

Madame le Maire présente le devis retenu pour l'impression du bulletin communal de janvier 2017.

D'autre part, elle fait un point sur les articles reçus et sollicite l'avis du Conseil Municipal pour le sujet de la double page centrale. Après discussion, les élus décident de consacrer cet espace au PLU : prévision sur le nombre d'habitants, obligation de 15 logements à l'hectare, remplissage des « dents creuses », préservation des espaces agricoles et des haies, liaison douce, etc. M. Jean-François BELLISSEN propose de se charger de l'écriture de l'article. La commission communication prévoit de se réunir le lundi 28 novembre afin de sélectionner les photos et de réfléchir à la mise en page.

## **Élaboration d'un PLU : bâtiments pouvant changer de destination, bâti remarquable et règlement écrit.**

Madame REIGNIER fait un bref compte-rendu de la dernière réunion de travail sur le PLU qui a marqué le début de l'examen du futur règlement écrit. Elle demande aux élus de faire une lecture attentive de ce document et de transmettre toutes leurs questions et/ou remarques à la mairie qui fera suivre à M. DEWAILLY.

D'autre part, les élus doivent se prononcer sur la mise en place dans le PLU d'emplacements réservés. Madame le Maire et M. GAUTIER rappellent que ces emplacements traduisent l'engagement de la collectivité relatif aux équipements publics projetés sur son territoire pour un usage d'intérêt général futur (voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts ou programmes de logement social).

Ce zonage spécifique, intéresse particulièrement le Conseil Municipal pour la création d'une voie verte entre le bourg et la Croix Verte.

Après discussion, il décide de créer un emplacement réservé sur le côté droit de la route, dans le sens bourg vers Croix Verte.

D'autre part, M. DEWAILLY a demandé aux élus d'avancer d'une part sur le repérage des bâtiments pouvant changer de destination et d'autre part sur le bâti remarquable. Les élus établissent une liste de bâtiments susceptibles d'être concernés. Mme REIGNIER et M. GESLAND prévoient d'aller sur le terrain pour prendre des photos et compléter pour chacun la grille d'évaluation transmise par M. DEWAILLY.

## **Questions diverses.**

- Marché de Noël de l'école : vendredi 09 décembre 2016 à partir de 16h30 à l'école.
- Illuminations de Noël : du 06/12/2016 au 03/01/2017.
- Les vœux du Maire à la population : samedi 07 janvier 2017, à 11h00 à la salle polyvalente.
- La galette des employés communaux : mardi 10 janvier 2017 à 17h30, à la mairie.
- Madame le Maire a autorisé le Centre Social Georges Rouault à utiliser si nécessaire une partie des locaux du restaurant scolaire pour la garderie.
- Concernant le parc informatique de l'école : la directrice a fait un état des lieux dans les deux établissements du SIVOS. À Maresché, une dizaine d'ordinateurs ont plus de 10 ans et seraient à remplacer. Mmes REIGNIER et BOULARD ont rendez-vous avec l'inspecteur d'académie afin de faire un point sur les obligations des communes, le type de matériel dont les enfants ont besoin, etc.
- Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'achat de la parcelle cadastrée section ZX n°50, lieudit Champ Foulard. Madame le Maire prendra conseil auprès de la SAFER.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 13 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 23h00.